

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE

COMITE SYNDICAL du 14 octobre 2025
à 15 h 00

Le 9 octobre 2025, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à 18 h 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUÉ, a de nouveau été convoqué le 10 octobre 2025, pour le 14 octobre 2025 à 15 h 00.

Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'est tenu au Conservatoire à Guéret sous la présidence de Madame Catherine DEFEMME, Présidente.

PRESENTS : Catherine Defemme.

ABSENTS/EXCUSES : Patricia Audoux, Pierre Auger, Thierry Bourguignon, Marie-Christine Bunlon, Delphine Dallot, Laurent Daulny, Fabrice Delaporte, Emmanuel Dignac, Marie-France Galbrun, Karine Garguel, Nicolas Hamoneau, Marinette Jouannetaud, Bertrand Labar, Laurent Lafaye, Sabine Le Bras, Emilie Malleret, Hélène Pilat, René Roulland et Sébastien Vitte.

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim.

Claudia Vandaud, représentante de l'association des élèves.

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

DÉLIBÉRATION N°CS/2025/14

OBJET : Admissions non-valeur

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant modification du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,

VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,

VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente du Comité Syndical,

VU le rapport CS/2025/17 de Madame la Présidente du Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,

Après en avoir débattu,

DECIDE :

- *D'admettre en non-valeur les produits ci-annexés pour un total de 4,50 €*
- *De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025, chapitre 65, article 6541.*

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE DU COMITE SYNDICAL

Catherine DEFEMME

